



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

74170 - HAUTE-SAVOIE

N° 64/2026

ARRETE MUNICIPAL

TARIFS 2026-27

RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026/097 du 22 mars 2026 relative aux délégations de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire ;

ARRETE

Article 1 : Tarifs restauration :

Les tarifs de la restauration scolaire sont définis comme suit pour l'année scolaire 2026-27 :

RESTAURATION SCOLAIRE 2026-27	Prix du repas
4 jours d'école par semaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi Facturation mensuelle Si l'enfant déjeune tous les jours : - 1 repas gratuit par mois si le nombre de repas du mois est compris entre 8 et 15 - 2 repas gratuits par mois si le nombre de repas du mois est supérieur à 15	
Repas enfant : inscription fixe ou modulable	4.00 €
Repas réservé hors délai	5.30 €
Repas avec « panier maison » : uniquement en cas de PAI	1.85 €
Repas adulte	6.90 €
Repas pour les ALSH de la Commune	4.30 €

Le tarif des collations livrées à la crèche sont définis comme suit pour la période 2026-27 :

Collations crèche 2026-27	Prix de la collation
Collations bébés crèche	0.56 €
Collations enfants crèche	0.56 €

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

Article 2 : Tarifs de l'accueil périscolaire :

Les tarifs de l'accueil périscolaire sont définis comme suit pour l'année scolaire 2026-27 :

ACCUEIL PERISCOLAIRE 2026-27					
TARIFS MATIN, MIDI et SOIR / POUR LE SOIR : GOUTER COMPRIS					
Année scolaire 2026-27	TARIFS SELON QUOTIENT FAMILIAL CAF APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE				
	Quotient Familial				Facturation Mensuelle
	Jusqu'à 620	De 621 à 799	De 800 à 1250	Supérieur à 1250	
Périscolaire Animation Pause méridienne*	0.30 €	0.33 €	0.36 €	0.40 €	Tranche complète d'animation du midi
Périscolaire du matin et du soir tarifs à la demi- heure	1.23 €	1.34 €	1.55 €	1.85 €	Toute demi-heure commencée est facturée
Tarif de la tranche : 16h15 – 17h00	1.85 €	2.00 €	2.32 €	2.78 €	45 min

*Sont exonérés les enfants de « petite section » et « moyenne section » pour le groupe scolaire du Fayet et les enfants de « petite section » pour le groupe scolaire de Marie Paradis.

Article 3 :

Monsieur le Maire et Madame la Comptable Publique assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 17 juillet 2026

Le Maire,



Jean-Marc PEILLEX



Télétransmis en Sous-Préfecture le 24-07-26

Mis en ligne le 24-07-26

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33